



La Commission de libération demande à Malte d'abandonner le procès des ElHiblu3

Aujourd'hui, la Commission pour la libération des ElHiblu3 est lancée ! Elle demande à Malte de classer immédiatement les poursuites engagées contre trois jeunes hommes – les ElHiblu3. Deux ans et demi après l'arrivée à Malte du navire marchand ElHiblu1 avec 108 personnes secourues à bord, le ministère public n'a pas formulé d'accusation officielle. Dès leur arrivée, les trois adolescents africains ont été arrêtés et accusés d'une multiplicité de crimes, dont des actes de terrorisme et le détournement du navire. Jusqu'à aujourd'hui, Malte leur a refusé un procès équitable et a violé leurs droits fondamentaux.

En mars 2019, une centaine de migrants avaient quitté la Libye à bord d'un canot pneumatique, cherchant à fuir vers l'Europe. 108 personnes ont été secourues d'un bateau pneumatique en détresse par le navire marchand El Hiblu 1, dont le capitaine avait reçu des instructions d'un avion de l'opération EUNAVFOR Med. Certains des migrants sont restés sur le bateau pneumatique, craignant d'être repoussés vers la Libye – ils ont disparu et sont présumés morts.

Bien que secourues par le El Hiblu 1, les 108 personnes n'étaient pas en sécurité. Lorsqu'elles se sont aperçues que le navire marchand retournait vers la Libye, le groupe a protesté et a fini par convaincre l'équipage de mettre le cap au nord. Trois d'entre eux (âgés de 15, 16 et 19 ans à l'époque) – que nous appelons collectivement les ElHiblu3 – ont fait office de traducteurs et de médiateurs entre le capitaine et les survivants. Bien que personne n'ait été blessé, les trois hommes ont été immédiatement arrêtés à leur arrivée à Malte et accusés d'avoir commis de multiples crimes, notamment des actes de terrorisme.

Les trois accusés du El Hiblu ont été emprisonnés pendant sept mois avant d'être libérés sous caution en novembre 2019. Depuis lors, ils doivent s'enregistrer tous les jours au poste de police et assister à des audiences mensuelles au cours desquelles le procureur cherche à établir les charges potentielles qui seraient retenues contre eux. S'ils sont reconnus coupables par un jury à Malte, les ils pourraient être condamnés à la prison à vie.

Alors que des membres de la police maltaise et des membres de l'équipage du navire marchand ont été entendus rapidement après le débarquement du El Hiblu 1, il a fallu deux ans au procureur de Malte pour demander aux survivants de témoigner. Jusqu'à présent, six survivants ont témoigné, dont un seul dans

Fondée en octobre 2021, la Commission pour la liberté d'ElHiblu3 est une alliance nouvellement formée et indépendante de défenseurs des droits de l'homme exigeant la liberté pour les ElHiblu3.

Membres :

Achille Mbembe

Professeur, Université de Witwatersrand, Afrique du Sud

Aminata Dramane Traoré

Coodinateur du Forum pour l'autre Mali

Anton D'Amato

Délégué de l'archevêque pour Migrants à Malte

Berenice Böhlo

Présidente de Avocats Européens Démocrates

Carola Rackete

Militante pour l'environnement et le sauvetage en mer

Charles Heller / Lorenzo Pezzani

Co-directeurs de Border Forensics

Enrica Rigo

Professeur, Université de Roma Tre, Italie

Francesca Cancellaro

Avocat chez Gamberini Ass. Prof., avocat partenaire de la CEDH, Italie

Jean Ziegler

Ancien vice-président du Comité consultatif du Conseil des droits de l'Homme des Nations unies



sa langue maternelle. Pour eux, il est clair que les ElHiblu3 sont innocents. Plus encore, ils sont décrits comme des héros qui ont empêché le retour forcé de plus de 100 personnes en Libye, un endroit où les droits humains sont systématiquement bafoués, notamment par la torture, le viol, l'incarcération et l'extorsion. La Libye n'est pas un endroit sûr pour débarquer des personnes sauvées en mer. Le retour des 108 survivants en Libye aurait été illégal.

L'injustice inacceptable dont les ElHiblu3 continuent de faire l'objet à Malte a incité de nombreux réseaux de défense des droits humains et des personnes engagées à condamner le procès des trois personnes. La nouvelle commission pour la libération des ElHiblu3, une alliance indépendante et diversifiée de défenseurs des droits de l'homme, d'universitaires, de chefs religieux et de politiciens, demande instamment au gouvernement et au bureau du procureur général d'abandonner les poursuites contre les ElHiblu3 et d'abandonner immédiatement leur procès.

La criminalisation des ElHiblu3 à Malte est une nouvelle pièce du puzzle dans une tentative systématique d'opprimer les actes de solidarité et de dissidence aux frontières de l'Europe. Alors que nous sommes témoins de la façon dont les États membres et les institutions de l'UE continuent de violer le droit international par des refoulements violents ainsi que par des formes de non-assistance et d'abandon, les migrants qui tentent d'échapper à des conditions inhumaines sont criminalisés.

Au lieu d'être poursuivis, les ElHiblu3 devraient être célébrés pour leurs actions visant à empêcher le retour de 108 vies en danger en Libye. Leur emprisonnement et leur poursuite en justice constituent une profonde injustice.

**Résister aux refoulements illégaux vers la Libye n'est pas un crime.
Annulez immédiatement le procès à Malte ! Libérez les ElHiblu3 !**

Judith Sunderland

Associé Europe et Asie centrale Directeur à Human Rights Watch

Karl Kopp

Directeur des affaires européennes de Pro Asyl

Maria Pisani

Fondatrice de la Fondation Integra Malta, Universitaire à l'Université de Malte

Mussie Zerai

Prêtre catholique érythréen, Rome, Président de l'Agence Habeshia

Nils Muižnieks

Directeur d'Amnesty International Bureau régional de l'Europe

Ramona Lenz

Porte-parole de la Fondation Medico International

Regine Psaila

Directeur de l'African Media Association Malta

Sarah Mardini

Nageur-secouriste, militant des droits de l'homme

Sandro Mezzadra

Professeur de Université de Bologna, Italie

Torsten Moritz

Secrétaire général de la Commission des églises pour les migrants en Europe

Wolfgang Kaleck

Secrétaire général du Centre européen pour les droits constitutionnels et les droits de l'Homme